

# Un espace de confiance commun pour toutes les messageries professionnelles



# Pourquoi sécuriser les échanges dans l'espace commun **MSSanté ?** →



1

## POUR DÉCLOISONNER LES ÉCHANGES VILLE - HÔPITAL ET RENFORCER LA COORDINATION

### **MSSanté permet :**

- **d'accélérer l'envoi des comptes-rendus** aux professionnels de santé libéraux et autres structures.
- de **faciliter le développement de la télémédecine** en tout point du territoire.
- de **trouver facilement son correspondant** dans l'annuaire certifié des professionnels de santé.
- de renforcer **le maillage de l'établissement sur son territoire** de santé.
- **d'améliorer la coordination**, la qualité et la sécurité des soins.

MSSanté est un gage de modernité pour votre établissement et un facteur d'attractivité vis-à-vis de vos partenaires extérieurs.

2

## POUR GARANTIR LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DE SANTÉ ÉCHANGÉES



MSSanté respecte la loi Informatique et Libertés et les dispositions du code de la santé publique (art. L.1110-4 et art. L.1111-8).

### Rejoindre MSSanté :

- c'est proposer aux professionnels de santé d'échanger des messages contenant des données de santé à caractère personnel, en **protégeant les données de leurs patients et leur responsabilité professionnelle.**
- c'est rejoindre un **espace de confiance sécurisé**, uniquement accessible aux **professionnels de santé** authentifiés, prémunissant ainsi l'établissement de santé des risques de mésusages.

Aujourd'hui, MSSanté est le seul système permettant l'interopérabilité des échanges de données de santé sur tout le territoire, en garantissant le respect des exigences juridiques.

3

## POUR MODERNISER LES PRATIQUES

MSSanté permet d'aller plus loin vers la **dématérialisation** des échanges :

- moins d'envois de courriers.
- du temps économisé par les secrétariats médicaux.

MSSanté s'inscrit dans les objectifs nationaux de **réalisation d'économies** et contribue au **développement durable.**

MSSanté s'intègre dans les logiciels habituels des professionnels de santé.

MSSanté peut être **utilisé en situation de mobilité** (téléphone mobile ou tablette).



# Comment rejoindre dès maintenant MSSanté ?

## Désigner un correspondant MSSanté :

- il recevra les informations sur MSSanté pour préparer techniquement, organisationnellement et financièrement le projet
- en fonction de votre établissement, il pourra s'agir d'un ou plusieurs profils (DIM, DSI, communication, etc.)

## Inscrire votre correspondant :

- par internet à l'adresse : [www.etablissement.mssante.fr](http://www.etablissement.mssante.fr)
- par téléphone au 3657

## Pour accompagner les correspondants MSSanté, l'ASIP Santé met à leur disposition :

- des webformations
- des fiches projet
- un dossier de spécifications (DSFT)
- un appui à l'accompagnement des correspondants en ville
- un numéro d'appel unique et dédié à toutes les questions que vous vous posez sur MSSanté, le 3657

# Qu'est-ce que **MSSanté** ?

● Un système sécurisé de messageries électroniques réservé aux professionnels de santé.

● Un espace de confiance qui protège les données des patients et la responsabilité professionnelle des utilisateurs.

● Un moyen de dématérialiser les échanges de données de santé.

● Un système promu par les pouvoirs publics et les ordres professionnels.

→ **MSSanté** a vocation à réunir toutes les messageries sécurisées de santé et leurs utilisateurs dans un seul et même espace de confiance. **Complémentaire au Dossier Médical Personnel (DMP)**, MSSanté constitue une étape supplémentaire pour développer la e-santé, au service des parcours de santé des patients. **MSSanté sert les objectifs inscrits dans les projets d'établissement et dans les Programmes Régionaux de Santé.**

## Pour en savoir plus...

- **ESPACE D'INFORMATION MSSANTÉ :**  
**<http://esante.gouv.fr>**  
>>> rubrique MSSanté
  
- **DOSSIER DES SPÉCIFICATIONS FONCTIONNELLES ET TECHNIQUES (DSFT) MSSANTÉ :**  
**<http://esante.gouv.fr>**  
>>> rubrique MSSanté

Une question ?

 **3657**

Prix d'un appel local



MSSanté se met en place sous la responsabilité de l'ASIP Santé avec le soutien des ordres professionnels et l'appui des représentants des professionnels et industriels de santé.